

Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics : taux de participation au Bon d'études canadien

DEMANDE

Le Comité permanent des comptes publics a demandé, dans la recommandation 5 de son rapport sur l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre, qu'Emploi et Développement Social Canada (EDSC) lui soumette un rapport sur la participation au Bon d'études canadien (BEC). Le comité a demandé que le rapport soit soumis avant le 30 avril 2023.

CONTEXTE

En décembre 2022, le Comité permanent des comptes publics a produit un rapport sur l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre, qui comprenait la recommandation suivante :

« Recommandation 5 : Que, d'ici au 30 avril 2023, Emploi et Développement social Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport indiquant : 1) les principaux facteurs expliquant les faibles taux de participation au Bon d'études canadien, en particulier chez les enfants autochtones; 2) les mesures que le Ministère entend prendre pour améliorer les taux de participation au Bon d'études canadien, en particulier chez les enfants autochtones; 3) le taux de participation des enfants autochtones et non-autochtones au Bon d'études canadien, en utilisant les données du Recensement de 2021. »

Le BEC est une somme d'argent que le gouvernement fédéral verse à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour les enfants de familles à faible revenu nés en 2004 et après, jusqu'à l'âge de 15 ans. Cette somme, qui peut atteindre 2 000 dollars, aide à payer les coûts des études à temps plein ou à temps partiel d'un enfant après l'école secondaire. Il n'est pas nécessaire de faire une contribution au REEE pour recevoir le BEC et celui-ci peut être réclamé rétroactivement jusqu'à ce que le bénéficiaire admissible atteigne l'âge de 21 ans.

Rapport

1- Facteurs expliquant le faible taux de participation au BEC, en particulier chez les enfants autochtones

Selon les données administratives du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE), en 2021, 42,6 % des enfants âgés de 0 à 20 ans admissibles au BEC au moins une fois depuis 2004 ont reçu un paiement au titre du BEC. Environ 2,3 millions d'enfants et de jeunes admissibles ne reçoivent pas le BEC.

Au contraire d'autres prestations étudiées dans le rapport du Bureau du vérificateur général, dont le processus de demande est largement automatique à la suite de déclarations de revenus ou d'enregistrements de naissance, les parents ou les personnes responsables des enfants doivent effectuer l'étape supplémentaire d'ouvrir un REEE chez une institution financière. Les parents autochtones, les immigrants récents et les familles monoparentales sont moins susceptibles d'ouvrir des REEE, ce qui nuit à leurs taux de participation au BEC et à d'autres incitatifs du PCEE.

Obstacles à la participation au BEC

EDSC a publié un rapport d'évaluation du programme portant sur le BEC en mai 2022. Le [rapport](#) a cerné les principaux obstacles à la participation au programme :¹

- Le manque de connaissance et de compréhension du BEC et des REEE ;
- Le processus de demande complexe, incluant le besoin d'un numéro d'assurance sociale (NAS) à la fois pour la personne responsable de l'enfant et le bénéficiaire pour ouvrir un REEE et l'exigence pour les parents de remplir une déclaration de revenus; et
- Des contraintes liées aux finances personnelles et aux temps requis.

Barrières influençant le taux de participation chez les enfants autochtones

Les personnes autochtones sont confrontées aux mêmes obstacles que ceux décrits ci-dessus, mais à un degré plus élevé. Par exemple, 48 % des enfants autochtones admissibles au BEC ont rencontré des difficultés avec au moins une des deux exigences pour obtenir le BEC (NAS et déclaration de revenus des parents), contre 23 % de la population générale admissible.²

Une analyse effectuée par le PCEE a déterminé que les enfants sont moins susceptibles de recevoir le BEC s'ils résident dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut, si leur principal fournisseur de soins s'identifie comme autochtone ou s'ils habitent dans un logement de bande.³ L'évaluation du programme de 2022 a noté que les personnes autochtones vivant dans les collectivités rurales, éloignées ou isolées, ont plus de difficultés d'accéder aux bureaux du gouvernement et aux promoteurs du REEE et ont moins d'options d'éducation postsecondaire. Les impacts toujours présents de la colonisation et de la discrimination peuvent également rendre plus difficiles les interactions des parents et des personnes responsables des enfants autochtones avec les gouvernements et les promoteurs du REEE.

2– Mesures planifiées par EDSC pour augmenter la participation au BEC, en particulier chez les enfants autochtones

¹ EDSC, Évaluation du Programme canadien pour l'épargne-études: Partie I (2022)

² Statistique Canada, Obtenir le Bon d'études canadien: répondre aux critères d'identification et d'admissibilité des revenus (2019). Les taux d'obtention de NAS se sont considérablement améliorés pour les nouveau-nés au cours des dernières années, car EDSC et les provinces ont inclus le NAS dans les services déclaration des naissances.

³ EDSC, Programme canadien pour l'épargne-études: Rapport statistique annuel de 2021

EDSC vise à rejoindre tous les enfants admissibles au BEC et à faciliter leur obtention du bon.

Depuis 2015, EDSC a mené plusieurs initiatives de sensibilisation pour faire connaître le BEC et augmenter la participation au programme. Celles-ci incluent notamment :

- Co-présider le réseau des champions du BEC et l'étendre à plus de 300 organismes à travers le Canada qui promeuvent activement le BEC;
- Envoyer des publipostages (environ trois millions de lettres à ce jour depuis 2014) aux personnes responsables des enfants admissibles au BEC pour les informer de l'admissibilité de leur enfant et de la somme à laquelle il a droit, ainsi que des publipostages collaboratifs avec des organismes communautaires pour faire connaître des occasions d'entamer le processus d'obtenir un BEC;
- Planifier, organiser et faciliter des événements de sensibilisation, tels que la semaine de l'épargne-études, des séances d'information et des activités de mobilisation régionales. En collaborant avec divers partenaires et intervenants du PCEE, EDSC a pu offrir des services adaptés aux groupes marginalisés vivant dans ces zones éloignées;
- Envoyer, en partenariat avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), des informations relatives au BEC avec les avis d'admissibilité à l'allocation canadienne pour enfants (environ 1,2 million par année).

EDSC a également mené des initiatives pour faciliter le processus de demande virtuel pour les parents admissibles pour le BEC. Il s'agit notamment d'une collaboration stratégique avec la province de l'Ontario pour intégrer un service d'aiguillage pour l'épargne-études dans le Service d'enregistrement des nouveau-nés de ServiceOntario. Les parents peuvent être orientés vers un promoteur du REEE, entamer le processus d'ouverture d'un REEE et obtenir le BEC.

Les enfants pris en charge représentent une population vulnérable qui est particulièrement difficile à joindre, et les enfants autochtones sont représentés de manière disproportionnée au sein de cette population. EDSC a élaboré et diffusé une boîte à outils pour les responsables publics des enfants et s'est engagé à travailler avec les organismes de protection de l'enfance pour aider les enfants pris en charge à obtenir les prestations d'épargne-études auxquelles ils ont droit.

De plus, afin d'aider plus de familles à faible revenu à profiter du BEC, EDSC investit 12 millions de dollars sur six ans dans le projet pilote du BEC afin de financer des projets communautaires qui testeront de stratégies innovatrices pour faire connaître le BEC et réduire les barrières à l'accès. La phase 1 du projet a fourni environ 5 millions de dollars à 11 projets communautaires pour la réalisation d'activités entre mars 2019 et mars 2021. La première phase des projets est terminée, et l'évaluation a trouvé que les projets ont pu atteindre les populations difficiles à joindre et les aider à obtenir le BEC, mais que ces projets nécessitaient beaucoup de ressources. EDSC prévoit l'achèvement de la deuxième phase des projets en automne 2024. Ces projets visent les groupes qui ont des problèmes d'accès plus sévères, dont les personnes

autochtones, les immigrants récents, les enfants pris en charge et ceux qui vivent dans les collectivités rurales et éloignées.

EDSC prévoit une série d'initiatives de mobilisation et de sensibilisation pour augmenter la participation au BEC au cours des prochaines années:

- Collaborer avec des organismes communautaires pour établir un lien avec les personnes responsables des enfants admissibles pour les sensibiliser au BEC et les aider à obtenir le bon par le biais d'événements et de ressources virtuelles;
- Élaborer une gamme d'outils, en consultation avec les organismes autochtones et les organismes au service des autochtones, afin de faciliter un modèle d'inscription soutenue pour les groupes marginalisés dans les régions éloignées. Il s'agira notamment de développer des partenariats avec des administrateurs postsecondaires chargés de l'aide financière aux étudiants, les services d'aide aux autochtones et les banques afin de faciliter le processus pour les étudiants autochtones; et
- Mettre à jour les renseignements concernant le BEC sur Canada.ca en fonction de tests effectués auprès des utilisateurs, afin d'aider les Canadiens à se renseigner sur le BEC et la liste de promoteurs du REEE qui offrent le BEC.

EDSC continuera de financer le projet pilote BEC et ainsi les organismes qui aident les Canadiens à surmonter des obstacles à l'accès au BEC. Treize organismes ont été financés dans le cadre de la phase II du projet pilote, en cours jusqu'au printemps 2024. Des organismes autochtones et des organismes au service des autochtones sont parmi les bénéficiaires de financement. EDSC réalisera également une évaluation pour mesurer l'impact de diverses approches visant à accroître la participation au BEC au sein de plusieurs populations cibles et mettre en évidence les leçons apprises.

Compte tenu des barrières connues à la participation au BEC, EDSC explore des stratégies pour simplifier le processus de demande et aider les enfants admissibles au BEC qui ne participent pas au programme, notamment les enfants autochtones.

Cependant, certains enfants autochtones qui vivent dans une famille à faible revenu ne pourront toujours pas obtenir le BEC si les personnes responsables des enfants n'ont pas déclaré leurs revenus pour une année donnée ou s'ils n'ont pas de NAS. EDSC continuera de travailler avec l'ARC et Service Canada, notamment par le biais d'initiatives conjointes de sensibilisation, afin d'aider les familles à satisfaire aux exigences en matière de NAS et de déclaration de revenus afin d'augmenter la participation au BEC.

3– Les taux de participation au BEC chez les enfants autochtones et non autochtones sur la base des données du recensement de 2021

EDSC utilise des données administratives qui ont été liées à des données du recensement pour calculer le taux de participation au BEC pour des groupes particuliers, notamment les enfants autochtones. À présent, les données du recensement de 2021 ne sont pas encore accessibles et ne peuvent pas servir à

calculer le taux de participation au BEC. Par conséquent, on ne peut calculer le taux de participation au BEC chez les enfants autochtones qu'en utilisant les données du recensement de 2016. Le taux de participation au BEC pour les enfants autochtones et non autochtones, calculé en utilisant les données du recensement de 2016, est noté dans le rapport du Comité permanent des comptes publics dans la section 1, ci-haut mentionné.

Selon Statistique Canada, les données du recensement de 2021 devraient être mises à la disposition des chercheurs en 2023. Dès que les données du recensement de 2021 seront accessibles, Statistique Canada les liera aux données administratives du PCEE. Comme ce processus prend généralement quelques mois, EDSC s'attend à pouvoir calculer le taux de participation au BEC en utilisant les données du recensement de 2021 au début de 2024, notamment le taux de participation pour les enfants autochtones et non autochtones.